



Wallonie

Beyne-Heusay

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame SCIUS - DAIX demeurant Rue des Faweux, 32 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

Le terrain concerné est situé Rue des Faweux, 32 à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 2, section C n°6D, 23V, 25B, 26C, 28A, 29C, 30B, 31B, 109, 110 et 111A.

Le projet consiste en la transformation d'un bien et présente les caractéristiques suivantes :

- réaménagement des espaces intérieurs,
- modification sensible du relief du sol aux abords de la façade arrière (reconstitution d'un niveau de terrain plus proche du relief naturel),
- création d'un carport 2 véhicules (toiture plate et bardage en bois),
- installation d'une pergola sur une dalle existante,
- modification et création de baies.

Une enquête est organisée car le projet déroge au plan de secteur (Zone Zacc) et en vertu de l'article D.VII. 7 et DIV. 40 du Code de développement Territorial (CoDT).

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62.** à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare 68, 4610 BEYNE-HEUSAY : les jours ouvrables de 8h00 à 16h30.

**Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.**

**L'enquête publique est ouverte le 29 avril 2026 et clôturée le 13 mai 2026.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Beyne-Heusay, Avenue de la Gare 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY ,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be),

La clôture de l'enquête publique aura lieu le 13 mai 2026 à 16h00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet Madame Nathalie HOUBARD dont le bureau se trouve avenue de la Gare, n°68 à 4610 BEYNE-HEUSAY sur rendez-vous uniquement (04/355.81.62).

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Marc HOTERMANS

Le Bourgmestre,

Didier HENROTTIN.

